

Département de l'Ain

Arrondissement de Belley

Canton de Lagnieu

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

SYNDICAT MIXTE

BUGEY COTIERE PLAINE DE L'AIN

Objet de délibération :

Autorisation du Président à signer la convention de partenariat et de financement concernant la réalisation et l'exploitation d'une Enquête Mobilité sur l'Aire Métropolitaine Lyonnaise 2025/2026 sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du conseil syndical

Séance du 05 février 2025 à 18h00

Sous la Présidence de M. Alexandre NANCHI, Président, sont présents 47 délégués sur 82, convoqués le 29 janvier 2025.

Etaient présents :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Estelle BARBARIN, Danielle BERRODIER, Béatrice DALMAZ, Eliane NAMBOTIN, Françoise VEYSSET-RABILLOUD, Marie-Françoise VIGNOLLET, Véronique CORNA, Messieurs Gilbert BOUCHON, Joël BRUNET, Guy CAGNIN, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Morgan CORNEFERT, Patrice FREY, Daniel MARTIN, Alexandre NANCHI, Jean-Alex PELLETIER, Pascal VETTARD, Philippe DEYGOUT, Jean-Luc VIBERT, Alain TÊTU, Gabriel FOURNIER, Benoît GIARDINELLI, Jean-Michel MASSON, Serge MERLE, Denis SOUCHON, Laurent REYMOND-BABOLAT et Gérard BROCHIER.

CC de la Côtière à Montluel : Madame Catherine FRANGIONE, Messieurs Philippe BELAIR, Clément BOYER, Franck GENILLON, Pierre-Yves GERARD, Bernard LAVIRE et Nicolas BERTHET

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Anne BOLLACHE, Myriam FANGET, Jacqueline PIPERINI, Messieurs Christian BATAILLY, Antoine BAUTAIN, Eric CASAMASSA, Cyrille DUMOULIN, Jean-Michel BOULMÉ et Eric TEYSSIER.

CC Miribel et Plateau : Madame Valérie POMMAZ, Messieurs Joël AUBERON, Xavier DELOCHE, Jean-Pierre GAITET.

Sont excusés :

CC Plaine de l'Ain : Mesdames Françoise GARIBIAN, Céline AGUERSIF, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Dominique DALLOZ, Rita ERIGONI, Valérie PERRACHON, Messieurs Vincent MANCUSO, Jean-François BONIN, Julien BELLAND, Christian LIMOUSIN, Emmanuel GINET, Thierry LADREY, Lionel MANOS, Patrice MARTIN, Fabrice VENET, Jérôme DOCHE et Christophe PERRET

CC de la Côtière à Montluel : Mesdames Andrée RACCURT, Sylvie OBADIA, Messieurs Philippe FERRAND, Philippe POIRSON et Jérôme TAILLANDIER.

CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Mesdames Nathalie CURTINE, Frédérique MOLLIE, Joëlle MARION, Messieurs Alexis BALIVET, Vincent BOURDEAUDUCQ, Michel BELLANGEON.

CC Miribel et Plateau : /

Est élue secrétaire de séance : Mme Valérie POMMAZ (C.C. Miribel et du Plateau)

Le Président rappelle que l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques de déplacements urbains et plus globalement d'aménagement du territoire (SCoT, Plan de Mobilité - PdM) ; ainsi que les études pour la création ou l'amélioration d'infrastructures de transport impliquent de disposer d'une connaissance fine des habitudes réelles de déplacements des habitants.

Cette connaissance est d'autant plus indispensable que l'évolution des pratiques de déplacement en lien avec les problématiques de santé publique (Plan climat-air-énergie territorial - PCAET, Plan de protection de l'atmosphère - PPA...) est un enjeu majeur pour l'Etat et les collectivités territoriales dont les périmètres institutionnels correspondent rarement à l'utilisation des territoires par les individus.

La dernière enquête mobilité sur les territoires de l'aire métropolitaine lyonnaise date de 2015, le Syndicat mixte BUCOPA avait participé à celle-ci.

Aujourd'hui, après la mise en œuvre d'améliorations notables en matière de transports collectifs ou de mobilité individuelle (politique cyclable et piéton) sur l'ensemble des territoires lyonnais, il est utile de disposer d'une connaissance actualisée des pratiques de déplacements.

Sur ces bases, le SYTRAL et ses partenaires souhaitent réaliser une nouvelle enquête déplacements sur les territoires lyonnais en utilisant la méthode certifiée Cerema : « Enquête Mobilité Certifiée Cerema » (EMC²).

Le SYTRAL a transmis à tous les territoires concernés dont le Syndicat mixte BUCOPA un projet de convention dont l'objectif est de fixer les conditions de financement du dispositif par les partenaires, les modalités de l'enquête et de définir la propriété et les droits de diffusion des données collectées et des résultats. Le montant global de l'enquête est estimé à 3 000 000 euros HT.

La participation du Syndicat mixte BUCOPA a été fixée à 4 000 euros HT selon un plan de financement échelonné sur 2 années : 2 000 euros en 2025 et 2026.

Il est proposé au Conseil syndical de délibérer pour autoriser le Président à signer la convention de partenariat et de financement de l'Enquête Mobilité de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise 2025/2026.

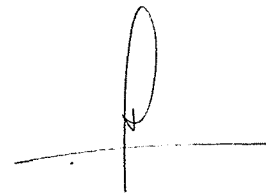
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

**Le Conseil syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE d'autoriser le Président à signer la convention concernant la réalisation et l'exploitation d'une Enquête Déplacements Grand Territoire de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise 2025.

Le Président,



Alexandre NANCHI

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme

Le président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 10 FEV. 2025

Affichée le

10 FEV. 2025